

M. Louis Aliot
Maire de Perpignan
Place de la Loge
66000 Perpignan

Perpignan, le 6 novembre 2020

Objet : memorandum

Monsieur le Maire,

De nombreux membres de l'ASPAHR ont remarqué les annonces dans la presse, ainsi que par voie d'affiches, invitant les habitants de Perpignan à venir rencontrer les élus de votre majorité municipale. Prenant acte de cette offre d'écoute, le bureau de l'ASPAHR a pensé utile de vous exprimer clairement ses demandes au sujet du patrimoine de Perpignan, pour lequel elle s'est mobilisée depuis la destruction du presbytère de la cathédrale, en décembre 2015. Il est de notoriété publique que ces sujets ont opposé l'association à la municipalité précédente.

En voici la liste :

- L'ASPAHR demande que les démolitions s'arrêtent dans les quartiers anciens de Perpignan, spécialement à Saint-Jacques ou Saint-Matthieu. Elle demande qu'une politique de réhabilitation intelligemment conçue permette d'améliorer cet habitat, sans le détruire ;
- l'ASPAHR demande, dans cette perspective, que l'îlot Puig ne soit pas démoli ;
- l'ASPAHR demande qu'il ne soit pas donné suite au projet d'un « parvis » devant l'Université, moyennant la destruction d'un ensemble de constructions existantes de qualité ; elle demande également le respect du tissu urbain historique rue Rigaud et l'abandon des OAP prévues au PSMV qui comportent des démolitions d'îlots entiers (OAP n°3, n°4 et n°5).

- L'ASPAHR demande que toutes les prescriptions concernant les immeubles en péril dans le centre ville historique soient appuyées sur des rapports émanant de professionnels disposant d'une formation spécifique et d'une connaissance réelle du bâti et des structures anciennes ainsi que d'une expérience effective en ce domaine. Elle demande également que le caractère des immeubles soit pris en compte, même s'il existe une forme de péril, pour prescrire des travaux visant à assurer, avec la sécurité du public, la conservation du bâti ancien.

- L'ASPAHR demande que la ville corrige les altérations subies par le Théâtre Jordi Pere Cerdà, au moins celles dont la réversibilité semble possible : retrait des sanitaires cloisonnés dans le hall d'entrée ; réouverture et réhabilitation de la salle Jean-Cocteau (ancien foyer). L'ASPAHR demande en outre qu'une véritable restauration de la salle (surfaces intérieures, décors des balcons et de l'avant-scène) soit entreprise, assise sur une étude historique et patrimoniale ; ce théâtre de 1816 devrait faire l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques, à la demande de la ville. L'ASPAHR demande que, quelle que soit son affectation par ailleurs, le théâtre reste prioritairement une salle de spectacles où il soit possible de monter et de préparer des événements culturels.

- L'ASPAHR demande que le temple protestant de la place Rigaud ne soit pas détruit par son incorporation à la nouvelle bibliothèque ; que les inscriptions de la façade ne soient pas retirées, et que l'ancien temple soit disponible pour des manifestations à caractère culturel ou spirituel de sensibilité protestante, afin de maintenir cette présence au centre de la cité, telle qu'elle existait depuis 1875. Dans le même esprit, l'ASPAHR demande que, malgré la perte de sa fonction initiale qui prévalait encore il y a quelques mois, l'édifice de la Bourse du Travail conserve un espace affecté à la mémoire du mouvement ouvrier (*Institut d'histoire sociale*). A la connaissance de l'ASPAHR, un certain nombre d'objets et de documents relatifs à cette mémoire étaient conservés à la Bourse du Travail et doivent demeurer accessibles aux chercheurs comme au public, selon les conditions appropriées.

- L'ASPAHR demande que la ville fasse procéder à des modifications du plan d'urbanisme actuellement en vigueur afin de protéger les bâtiments anciens de l'ancienne commanderie d'Orle et de ménager autour de ces bâtiments une transition paysagère avec la zone d'activité, en application de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme. L'ASPAHR demande en outre que la mise en œuvre, jusqu'ici négligée, de cet article soit réalisée par la ville et la communauté d'agglomération pour améliorer la protection de sites et d'ensembles remarquables situés sur la commune, comme l'Aqueduc des Arcades (et plus généralement le *Rec de Las Canals*, ou Canal de Perpignan, propriété de la ville et les autres canaux, sur tout leur tracé), le Parc Ducup, le château du Vernet, Château-Roussillon, les mas situés sur la ligne de crête dominant le lit de la Tet, vers l'Est et bien d'autres. L'ASPAHR souhaite que le paysage des abords de la ville soit préservé afin de ménager des coulées vertes vers la

campagne et de conserver les caractéristiques des abords d'une ville méditerranéenne : canaux, chênaies, garrigues, cultures. L'urbanisation doit être pensée avec l'environnement et non contre lui.

- L'ASPAHR demande que le Musée de Château-Roussillon, demeuré inachevé depuis une vingtaine d'années, soit porté à son terme et constitue le pôle culturel dédié à l'Antiquité et au Haut Moyen Âge de Perpignan et du Roussillon. Comme tous les musées de la ville, ce musée doit être pris en charge par un personnel qualifié, ainsi que le prévoit la législation en vigueur.

- L'ASPAHR demande que la *Casa Pairal Josep-Deloncle*, autrefois musée contrôlé par l'État, aujourd'hui fermée et démenagée, soit l'objet d'un projet de réinstallation et de réouverture. Ce projet devrait comporter la création d'un musée historique de la ville et du département, qui fait aujourd'hui défaut.

- L'ASPAHR demande également que des recensements et études soient entreprises pour identifier dans le PLU et protéger de façon adéquate, les architectures et ensembles de constructions des XIX^e et XX^e siècle, qui font la qualité de certains tissus urbains de Perpignan à l'extérieur du Centre historique, quartier de la Gare, Boulevards sud, etc. La destruction de l'ancien hôtel de Bercy, avenue du Général-de-Gaulle, qui va être remplacé par une construction disgracieuse et hors d'échelle, est le type même d'intervention que de telles améliorations du plan d'urbanisme devraient permettre d'éviter. Une attention particulière devrait être portée à l'expression artistique « moderne » ou « Art Déco » du XX^e siècle, abondante à Perpignan, dont l'importance n'est plus à démontrer mais qui reste peu connue et non protégée.

- Il serait également nécessaire que la ville demande la protection au titre des Monuments historiques d'un certain nombre de bâtiments exceptionnels, œuvres des architectes qui ont façonné ce Perpignan de la fin du XIX^e et du XX^e siècles : Viggo Dorph-Petersen, Claudius et Louis Trénet, Raoul Castan, Eugène Montès, Henry Sicart, Gustave Violet, Félix Mercader, Férid Muchir qui pourraient aujourd'hui, dans l'état des documents opposables, être menacés ou détruits.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.
Pour le bureau de l'ASPAHR,

olivier poisson
président

L'entête peut être modifié en cas de changement dans l'adresse. Merci de respecter les couleurs utilisées et les justifications des textes.

Police à utiliser pour les titres, intertitres... est la police Caladea. La police à utiliser pour le texte est la police Book Antiqua